



Surendettement chèque impayé sans information

Par **patou13**, le **14/02/2014** à **11:40**

Bonjour, voilà j'ai fait un dossier de surendettement qui a été jugé recevable. Là-dessus, ma banque m'a annulé mon autorisation de découvert du jour au lendemain en me laissant le même jour, un message sur mon portable, du rejet d'un chèque suite à l'annulation de mon découvert. De là, frais 50 €. 1 semaine plus tard, à nouveau rejet d'un 2ème chèque sans avertissement, alors que je suis passée le même jour pour faire un virement afin que ce chèque ne soit pas rejeté. Aucune information de ma conseillère pour me dire que de toute façon c'était trop tard, le chèque était rejeté, alors que c'est elle qui a fait la manip pour le virement et à nouveau frais de rejet 50 €. Ont ils le droit de rejeter des chèques sans nous en avertir et nous laisser le temps de la régularisation ? cordialement

Par **louison123**, le **14/02/2014** à **11:46**

Depuis le 1er janvier, tous les frais bancaires sont encadrés, voir :
<http://www.service-public.fr/actualites/002855.html>

Donc demander à votre gestionnaire de vous recrediter ces frais de x fois 50 EUR.
Concernant la recevabilité de votre dossier BDF, la banque a le droit de vous refuser l'autorisation de découvert, si vous n'avez pas la provision suffisante, le chèque sera rejeté.

Par **patou13**, le **14/02/2014** à **12:04**

Merci pour votre réponse, mais a t elle le droit de le faire sans prévenir ? et de ne pas laisser ne serait ce même qu'1 jour pour régulariser ?

Par **louison123**, le **14/02/2014** à **12:22**

Oui, tout dépend de votre gestionnaire, la banque ne fait pas de sentiment, seuls les bons clients sont "chouchoutés"

Par **youris**, le **14/02/2014** à **17:27**

bjr,

ce n'est à la banque de gérer votre compte, c'est vous qui devez faire vos comptes pour vérifier si votre compte est suffisamment approvisionné avant de faire un chèque;

cdt